

Intervention PARIS :
Colloque « Innovation et avenir de la profession d’avocat »
Vendredi 21 octobre 2016

Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs les Hautes personnalités,
Chers Confrères,
Mesdames et Messieurs,

J’ai l’honneur de vous accueillir au nom du Conseil des Barreaux Européens – le C.C.B.E. – qui représente 45 barreaux nationaux et 1.200.000 avocats.

C’est le continent européen des avocats qui est présent à PARIS. Mais ce sont aussi des avocats africains, américains, asiatiques qui participeront à ce colloque aux fins d’échanger leurs expériences et leur espoir en une Justice rénovée et des services juridiques, adaptés aux nouvelles technologies.

Je souhaite donc, en votre qualité de représentant du Gouvernement français mais aussi comme ministre participant au Conseil des Ministres européens de la Justice, vous exprimer nos inquiétudes et nos espérances.

Nos inquiétudes concernent d’abord l’avenir de l’Europe. L’Europe qui disloque nous montre un triste visage, celui de l’égoïsme national. Nous suivrons, avec une attention soutenue, les discussions concernant le BREXIT. Nous ne croyons pas possible, en matière judiciaire, un HARD BREXIT. Nous vous demandons de veiller, d’une part, à la protection des citoyens européens et britanniques, par le maintien des outils de coopération judiciaire indispensables concernant le choix des lois, des juridictions compétentes, des procédures utiles ou des instruments de coopération pénale nécessaires à la sécurité et à la justice. Ce maintien devrait d’ailleurs s’accompagner d’une amélioration des droits de la défense, qu’il s’agisse du mandat d’arrêt européen ou d’Eurojust, ce dernier ne pouvant demeurer simplement un « eurojuges ». Nous souhaitons d’autre part que les libertés de circulation et d’établissement des avocats soient préservées entre le Royaume-Uni et l’Union Européenne. Le sort de centaines d’avocats européens installés en Grande-Bretagne et en nombre égal d’avocats britanniques installés en Europe en dépend. Il serait triste que les Etats européens ouvrent leurs frontières aux marchandises et capitaux et les ferment aux êtres humains.

Notre préoccupation va également à la situation de l’Etat de Droit en Europe. L’Union Européenne nous a amené la paix, la prospérité et la sécurité. Cela n’était possible qu’au travers des droits garantis par la Convention Européenne de sauvegarde des Droits de l’Homme et la Charte des Droits fondamentaux.

Or, sous les coups de boutoir du terrorisme mais également du fait de politiques sécuritaires exacerbées, cet Etat de Droit vacille dans plusieurs pays de l'Union Européenne. La peur transforme l'Etat de Droit en un Etat de siège. Nous ne pouvons rester en France dans un état d'urgence permanent qui soustrait nombre d'actes aux contrôles judiciaires indispensables. Nous ne pouvons accepter que la Justice soit maltraitée en Pologne et que des juges et avocats soient arrêtés en Turquie. Les juges et les partenaires de justice doivent être respectés. Ce ne sont ni des traîtres à arrêter en Turquie, ni des opposants à soumettre en Pologne, ni des lâches en France.

Nous savons que vous partagez ce sentiment. Une Europe qui, au nom de l'indispensable lutte contre les terroristes, mettrait entre parenthèses, l'Etat de Droit, pendant un temps indéterminé, donnerait à ces mêmes terroristes, le sentiment d'une victoire puisque leur modèle nous serait alors imposé.

Nous avons besoin de sécurité mais cela ne peut, en aucun cas, être fondé sur une société de la peur, de la surveillance, ni sur une justice pénale prédictive se fondant sur le simple pronostic de la dangerosité d'une personne ou son fichage pour l'interner. Le droit pénal est fondé sur la culpabilité et la preuve de cette culpabilité et non sur les probabilités d'un danger. Nous ne voulons pas de GUANTANAMO à l'européenne. La dérive d'un Etat de droit se manifeste par le recul des libertés.

Nos inquiétudes tiennent également au développement d'un Etat de surveillance. L'Etat de Justice que vous incarnez, avec vos collègues européens, Ministres de la Justice, ne peut se transformer en un état de police. La peur ne peut être un instrument de gouvernance. Cette surveillance concerne tous les citoyens mais également les avocats au mépris du principe existentiel qu'est le secret professionnel. Un pays dans lequel un citoyen ne peut se confier librement à son avocat est en mauvaise voie.

Le Conseil des Barreaux Européens propose diverses recommandations aux fins de trouver des solutions pour conjuguer sécurité et liberté. Cela doit passer par le contrôle du juge et par une législation considérant que le principe de surveillance et d'écoute d'un avocat ne pourrait être qu'exceptionnel, au vu de preuves flagrantes d'une participation personnelle à une infraction.

Notre souci concerne également à l'accès à la justice et au droit des plus démunis en Europe et dans le Monde. J'avais espéré que la mondialisation puisse se réaliser autour des droits de l'homme et de l'accès à la Justice. Cela n'est pas le cas. Il faut donc songer aux plus fragiles et donc aux migrants et réfugiés. LAMPEDUSA, CALAIS, LESBOS, ces noms sont désormais connus et ont une tonalité funeste en ce début du XXIème siècle. L'Europe peut sauver l'euro mais elle semble incapable de sauver des vies humaines. Elle ne peut certes accueillir toute la misère du monde mais elle doit prendre sa part, toute sa part. L'Europe forteresse n'arrêtera jamais l'espoir des migrants et réfugiés.

La Méditerranée, la Mer Egée deviennent d'éternels cimetières marins. Nous demandons aux gouvernements de prévoir, pour les réfugiés, dès leur arrivée dans les hotspots, un véritable accès au droit, c'est-à-dire à l'avocat. Vous ne pouvez accepter que des zones de non-droit se développent sur le territoire européen. Le constat d'une carence de justice a conduit le Barreau européen – le C.C.B.E., le barreau allemand et le barreau grec – à décider – à ses frais – d'intervenir pour aider juridiquement les réfugiés dans le hotspot de MORIA, sur l'île de LESBOS. Je remercie tous les barreaux qui ont participé financièrement à cette opération et tous les volontaires – plus de 200 – qui ont accepté, pro bono, de quitter leur famille, leur cabinet, pendant plusieurs semaines aux fins de se rendre dans ce hotspot pour aider et défendre les réfugiés.

Nous ne pourrions maintenir cette opération éternellement. Les moyens de nos barreaux ne le permettent pas. Il conviendra soit qu'un système d'aide légale performant soit créé aux fins d'aider les avocats grecs à assumer cette tâche, soit que des moyens soient débloqués au niveau de l'Union Européenne ou des gouvernements aux fins de permettre la poursuite de cette opération. Ce serait un signe fort de l'Europe en faveur du droit et de la justice. Le Conseil des Barreaux Européens – C.C.B.E. – a également recommandé des modifications importantes des accords de DUBLIN II. On ne peut continuellement, reporter sur des pays frontaliers, des zones de crise du sud de l'Europe (Italie et Grèce notamment) l'essentiel de l'accueil et de la délivrance du statut de réfugié.

Cette Justice et son évolution, notre profession et son approche des nouvelles technologies constituent notre espoir.

Nous avons un devoir d'anticipation. L'esprit d'innovation constitue, comme le dit Mireille DELMAS-MARTY « un surcroît de vie que l'on appelle parfois le progrès ». Les avocats sont convaincus qu'il faut intégrer les nouvelles technologies dans le système judiciaire et la fourniture des services juridiques. Cela ne nous effraie point. Au cours de ma vie, on m'a souvent annoncé des révolutions « disruptives », du télex au minitel, de l'ordinateur au smartphone. Nous intégrerons l'intelligence artificielle, la révolution blockchain, l'apparition des robots juristes, les plateformes de services ou de conseils. Nous étions aux côtés de CICERON. Nous plaiderons demain à côté ou devant des robots.

Mais vous avez, comme ministre de la Justice responsable du futur, une obligation forte, celle de lutter contre ce sentiment d'une justice lente, une justice couteuse, une justice compliquée. Dans l'Union Européenne, des efforts considérables sont accomplis. En France, le texte « Justice du XXIème siècle », que vous avez fait voter par le Parlement, constitue un progrès. En Europe, il faudra nécessairement consacrer encore plus d'argent à cette révolution technologique car les citoyens ne comprennent pas qu'ils ne puissent avoir – immédiatement – une réponse par internet à des questions complexes et qu'en

matière judiciaire, il faille attendre des mois, parfois des années... avant d'avoir un jugement. Le décalage est trop important. Monsieur Barack OBAMA annonce des investissements massifs pour l'intelligence artificielle. J'espère que l'Union Européenne suivra cette voie.

Vous avez une autre responsabilité. Il s'agit de maintenir de l'humain dans la justice. Certes, pour des raisons budgétaires, on peut être tenté par ces justices « on line » qui excluent juges et avocats. Toutefois, sans l'humain, il ne s'agit plus de Justice. Les nouvelles technologies sont ambivalentes dans la mesure où elles portent à la fois l'espoir de libérer l'homme de certaines contraintes et le risque de nouveaux modes d'asservissement. Les avocats européens participent largement au règlement amiable des différends. Ils ont intégré la nécessité de créer de nouveaux instruments juridiques.

Ce colloque démontre le dialogue entre avocats et responsables de plateformes, innovateurs de l'intelligence artificielle, patrons de start-ups légales et constitue un exemple de la volonté d'innovation des avocats, de même que le Prix que nous remettons ce matin à un avocat belge.

Mais il y a une limite que les gouvernements européens doivent imposer. Le Droit n'est pas une marchandise. Ce n'est pas un produit que l'on peut vendre dans un supermarché ou sur une plateforme sans aucune garantie pour les citoyens, sans protection, sans assurances, sans responsabilité, sans contrôle de qualité, un produit en compétition avec d'autres solutions à l'échelle du marché, pour servir le marché. La solution juridique engage et peut changer la vie d'un homme. La loi doit protéger le consommateur de Droit. Une réglementation pourra – en considérant l'évolution technologique – être indispensable.

Il me fallait, Monsieur le Ministre, évoquer nos inquiétudes et nos espérances. Vous avez compris que nous croyons fermement en l'Union Européenne, en son avenir. L'Europe n'est pas paralysée et elle ne fait pas seulement rêver ceux qui vivent au loin. Nous, avocats européens, nous engagerons pour le maintien de l'Etat de Droit, pour la défense des plus démunis et des plus faibles, pour le conseil et la défense des justiciables et citoyens dans une société de solidarité et hospitalité. En bref, nous croyons que le droit est résistance, humanité et innovation, et nous pensons que nous portons cet espoir.

Je vous remercie de votre attention.

Maître Michel BENICHOU
Président du Conseil des Barreaux Européens – C.C.B.E.